



Bonne rentrée !

LE PETIT ÉCOLIER CASSIPONTIN

ANNÉE SCOLAIRE
2021-2022

www.ville-pontducasse.fr

NOUVELLE RENTRÉE, QUE NOUS RÉSERVES-TU ?

Cette nouvelle année scolaire s'annonce avec quelques changements d'enseignantes à l'école maternelle. En effet, nous souhaitons la bienvenue à Bénédicte Guelfi, nouvelle directrice qui encadrera la classe des Moyens et à Virginie Brouat qui, elle, se chargera des Petits, toutes deux sur le site de Villemin.

A la demande de tous les partenaires de l'école, parents, enseignants, élus et agents, le directeur des services académiques a entériné notre demande dérogatoire de la semaine scolaire de 4 jours, et ce pour 3 années supplémentaires à compter de cette rentrée 2021.

L'organisation de la journée de votre enfant reste identique aux années précédentes : Après la classe, sous la même direction de David Seremet, des animateurs proposeront un panel d'activités variées.

A retenir : Aux horaires d'ouverture de la mairie, Mme Karine De Brito (tél: 06 79 27 69 01) est votre interlocutrice pour vous renseigner et vous informer.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La collectivité construit, aménage et entretient les bâtiments des écoles. Elle organise les temps périscolaires, organise la cantine et met à disposition du personnel ATSEM pendant les temps scolaires dans les classes maternelles.

La commune est le principal contributeur au fonctionnement des écoles :

- pour l'achat des fournitures données à vos enfants (cahiers, fichiers, ramettes de papier, peintures, stylos, colle.....)
- pour les manifestations de Noël.
- pour les sorties de fin d'année.
- pour la prise en charge des transports de sorties pédagogiques durant l'année.
- pour la prise en charge du ramassage scolaire facturé par l'agglomération d'Agen 27€/enfant/an).
- pour l'achat ponctuel de manuels ou de méthodes d'apprentissage à l'élémentaire, de matériels ou jeux collectifs à la maternelle .
- Pour tous les achats de matériel informatique dans les écoles.
- pour les animations pédagogiques (auteurs, illustrateurs, théâtre, musiciens...)

En 2020 la collectivité a consacré, recettes déduites :

- **500 000€ au fonctionnement des écoles (+25%*)**
- **207 000 € à la cantine (+50%*)**
- **Soit 2091€ par élève**

*par rapport à 2019 en raison de la COVID-19

Bonne rentrée à vous tous !

2021/2022

TEMPS SCOLAIRE

ÉCOLE MATERNELLE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h35	TEMPS PERISCOLAIRE			
8h35-8h45	Prise en charge des élèves par les enseignants			
8h45-12h	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
12h-13h20	REPAS/TEMPS PERISCOLAIRE			
13h20-13h30	Prise en charge des élèves par les enseignants			
13h30-16h15	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
16h15-18h30	CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)			

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	TEMPS PERISCOLAIRE			
8h30-8h40	Prise en charge des élèves par les enseignants			
8h40-12h	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
12h-13h25	REPAS/TEMPS PERISCOLAIRE			
13h25-13h35	Prise en charge des élèves par les enseignants			
13h35-16h15	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
16h15-18h30	CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)			



ÉCOLE MATERNELLE

5 classes

Directrice : Mme GUELFY Bénédicte

Ecole Jean Villemin

Tél : 05.53.67.94.47

Ecole du Bourg

Tél : 05.53.67.96.30

mail :

ec.mat.pont.du.casse@ac-bordeaux.fr

École Villemin

- Petite section : Mme BROUAT
- Moyenne section : Mme GUELFY
- Grande section : Mme GRANDVAL

École Bourg

- Petite et moyenne section : Mme ATTIAS
- Grande section : Mme SABY

- L'école maternelle de Pont-du-Casse accueille les enfants sur deux sites Bourg et Villemin.
- Le personnel municipal qui évolue dans les écoles maternelles sur le temps scolaire est diplômé ATSEM.

Leurs missions :

- propreté, hygiène
- action quotidienne éducative
- être associées aux projets d'école, de classe
- aide aux enseignants, service de repas
- animation des activités périscolaires.

École Villemin

- CP : Mme MADIER
- CP : Mme LAGARDE
- CE1 : Mme SAILLANT
- CE1/CE2 : Mme BLANC

École Bourg

- CE2/CM1: Mme TEISSIER
- CM1 : M. BOLLE
- CM1/CM2 : Mme DIBERT
- CM2 : Mme ARRIEUX



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

8 classes

Directrice :

Mme Estella MADIER

École Jean Villemin

Tél : 05.53.67.96.61

École du Bourg

Tél : 05.53.67.96.28

Mail :

ec.elem.pont.du.casse@ac-bordeaux.fr

CANTINE SCOLAIRE

LES NOUVEAUX TARIFS :

Le prix réel d'un repas à la cantine scolaire, toutes charges comprises, est d'environ 7€ (10,30€ en 2020, en raison des dépenses supplémentaires liées à l'application du protocole COVID-19).

Le Gouvernement a mis en place en 2021 une mesure d'aide financière à destination des communes, afin de les inciter à baisser le tarif des repas cantine en dessous de 1 €, pour les quotients les plus bas, et permettre ainsi au plus grand nombre d'élèves de bénéficier d'un repas complet et équilibré. La commune de Pont-du-Casse s'est portée candidate et a été lauréate du dispositif pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour l'année scolaire 2021-2022 et à titre exceptionnel, les tarifs cantine **pour les Cassipontins uniquement** adoptés par le Conseil Municipal ont été fortement réduits au bénéfice des parents et fixés comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL (QF)	ENFANTS COMMUNE	ENFANTS HORS COMMUNE Tarif unique	ADULTES Tarif unique
QF < 700 €	0,60 €	5.50 €	6.25 €
700 € ≤ QF ≤ 1 400 €	0,95 €		
QF > 1 400€	1,95 €		

CANTINE SCOLAIRE :

La commune s'est dotée pour la rentrée scolaire 2021/2022, d'un logiciel de gestion de la réservation et du paiement des repas de la cantine.

Les repas doivent être réservés et payés d'avance

- soit directement sur la plateforme
- soit en mairie
- la réservation pour le repas du jour peut être modifiée jusqu'à 7h30.

Au-delà de cet horaire, tout repas réservé sera facturé ; à l'inverse, un enfant ne pourra profiter de la cantine que si son repas est réservé.

TEMPS PERISCOLAIRES

Un forfait mensuel est appliqué sur le temps périscolaire selon le quotient familial, dégressif en fonction du nombre d'enfants. La commune s'est dotée pour la rentrée scolaire 2021/2022, d'un logiciel de gestion scolaire avec entre autre le paiement du périscolaire. Il sera facturé à la fin de chaque période et un mail en avertira les parents. Ils pourront payer directement sur la plateforme par carte bancaire ou en mairie par chèque ou carte bancaire.

	QF < 700€		700 ≤ QF ≤ 1400€		QF > 1400€	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Enfant n°1	10,40€	18,70 €	12,40 €	20,80 €	14,50 €	22,90 €
Enfant n°2	5,40 €	9,50 €	6,40 €	10,50 €	7,50 €	12 €
Enfant n°3	3,20 €	5,50 €	3,20 €	5,50 €	3,20 €	5,50 €
Enfant n°4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

TEMPS PERISCOLAIRES

lundi, mardi, jeudi, vendredi

○ ELEMENTAIRE :

- De **7h30 à 8h30** : accueil CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) sur chaque site élémentaire Villemin et Bourg.
- De **12h à 13h25** : sur chaque site élémentaire au moment du repas.
- De **16h15 à 18h30** sur chaque site élémentaire : CLAE
 - Directeur : David SEREMET.
 - Activités diverses proposées par groupes d'enfants (maxi 18) conduites par des animateurs. Ce projet a reçu l'agrément des instances administratives (inspection académique, DDCSPP, Préfecture).
- Après un temps d'observation (septembre 2021), inscriptions au cours de septembre par période (3 dans l'année scolaire).
- L'enfant peut être récupéré avant 16h30 ou après 17h10.

○ MATERNELLE :

- De **7h30 à 8h35** : accueil CLAE sur chaque site maternelle Villemin et Bourg
- De **12h à 13h20** : sur chaque site maternelle au moment du repas.
- De **16h15 à 18h30** sur chaque site maternelle : CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) : plusieurs groupes d'activités encadrés par des ATSEM ou animateurs.

Contacts :

Directeur périscolaire	07 67 24 22 04
Coordinatrice mairie	06 79 27 69 01
Secrétariat de mairie	05 53 67 96 41

accueil@ville-pontducasse.fr

mairie.periscolaire@ville-pontducasse.fr

○ **RAMASSAGE SCOLAIRE MATERNELLE/ÉLÉMENTAIRE :**

- Les enfants de maternelle et de l'élémentaire peuvent être pris en charge par le ramassage scolaire qui s'effectue avec un accompagnateur.
- Les inscriptions sont à effectuer au secrétariat de mairie tout au long de l'année.
- Se munir du livret de famille, d'une photo de l'élève et d'un justificatif de domicile.
- L'Agglomération d'Agen qui gère cette compétence depuis septembre 2013, applique un tarif de 27€ par an et par enfant. Cette dépense sera entièrement assumée par la municipalité pour l'année scolaire 2021/2022, pour que les élèves cassipontins bénéficient encore de la gratuité du service.

PASS'ÉCOLIER

Une aide de 50% du coût de la licence ou de l'adhésion, par an et par enfant, plafonnée à 30€ est attribuée pour le financement d'activités de loisirs dans une association de la commune y compris l'École municipale de Musique et la piscine.

Le jeune bénéficiaire doit habiter et être scolarisé à Pont-du-Casse (pour les élèves de maternelle et d'élémentaire).

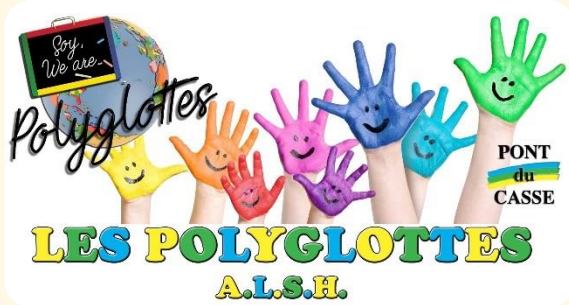
Ce dispositif sera maintenu cette année encore aux collégiens résidant sur la commune.

Les pass'écolier seront disponibles à l'accueil de la Mairie **du 1er septembre jusqu'au 15 octobre 2021.**

Prenez dès à présent contact avec la mairie tél. : **05.53.67.96.41.**



2021/2022



CENTRE DE LOISIRS MULTILINGUE (3/11 ans)

Les enfants sont accueillis par David Seremet, le Directeur et les animateurs bilingues dans les locaux de l'école maternelle du Bourg.

- Le mercredi de 7h30 à 18h30

- Durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Inscriptions :

Tel : 07.67.24.22.04

Mail : ALSH : alsh.polyglottes@gmail.com

Association « Soy we are Polyglottes » :
soyweare.polyglottes@gmail.com



ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT FERRÉOL (ALSH)

LE MERCREDI

ET LES VACANCES SCOLAIRES

- L'ALSH accueille les enfants de 3 à 15 ans de 8h à 18h30 les mercredis et de 8h à 18h durant les vacances scolaires.
- Une garderie gratuite pour les cassipontins est assurée par le personnel communal de 7h30 à 8h30 dans les locaux de l'école élémentaire de Villemin.
- La commune assure gratuitement le transport des enfants des écoles vers l'ALSH, uniquement le matin (pas de retour le soir).
- Pendant les vacances de Noël, l'accueil des enfants se fait directement sur le site de l'ALSH à Saint Ferréol.



ALSH de SAINT FERREOL

Inscriptions :

Tél. : 05.53.96.43.39

Mail : alijpa@gmail.com

Site :

<http://www.centredeloisirsdesaintferreol.fr>

GARDERIE SAINT FERREOL

Inscriptions :

Mairie de Pont-du-Casse

Tél. : 05.53.67.96.41

Vacances scolaires :

- *du 23 octobre au 7 novembre 2021*
- *du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022*
- *du 12 février au 27 février 2022*
- *du 16 avril au 1^{er} mai 2022*
- *Fin des classes : 7 juillet 2022*



CONTACTS :

MAIRIE : 05.53.67.96.41

ÉCOLES MATERNELLES : 05.53.67.94.47 - 05.53.67.96.30

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES : 05.53.67.96.61 - 05.53.67.96.28

ALSH ST FERRÉOL : 05.53.96.43.39

LES POLYGLOTES : 07.67.24.22.04

